



TERMINOLOGIE

DÉFINITION

- étude des systèmes de désignation dans des domaines spécialisés
- sous domaine de la lexicologie (étude du lexique) , qui fait partie de la linguistique
- terminologie générale - terminologie différentielle
- terminologie/terminographie/terminotique

RÔLE DU TERMINOLOGUE

- étudier les corrélations entre ensembles terminologiques,
- fixer les principes que devront respecter les terminographes,
- intervenir dans la politique de communication - notamment par le biais de la codification et de la normalisation -

RÔLE DU TERMINOGRAPHE

- La terminographie est l'activité de recensement, de constitution, de gestion et de diffusion des données terminologiques
- Le terminographe recense les éléments contenus dans les lexiques, glossaires, inventaires, dictionnaires, fichiers, banques de données ou autres répertoires de vocabulaires spécialisés

Terminotique* et terminoticien*/

- l'ensemble des opérations de stockage, gestion et consultation des données terminologiques à l'aide de moyens informatiques.
- s'appliquait initialement à la constitution de fichiers sur bases de données, à la gestion de banques de données
- **nouveaux champs d'application:**
 - ◆ constitution de dictionnaires destinés à la traduction automatique,
 - ◆ rédaction technique assistée,
 - ◆ gestion de systèmes experts et d'analyse documentaire.

QUATRE FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT

- l'accélération des transferts (techniques, économiques, commerciaux, technologiques et industriels),
- la poussée corrélative de la demande de «services linguistiques», la définition et la mise en oeuvre de politiques linguistiques cohérentes au niveau des organismes, des entreprises, des groupes, ou des pays ,
- l'effet terminotique-automatique.

L'UTOPIE TERMINOLOGIQUE

- (1) une désignation donnée et elle seule correspond à tel objet ou concept ou processus ou événement
- (2) réciproquement, tel objet ou concept ou processus ou événement, et lui seul, ne peut avoir que telle désignation linguistique.

c'est à dire

relation bi-univoque [$A \Leftrightarrow B$] entre les désignations linguistiques et les référents.

MONOSEMIE =UTOPIE IMPOSSIBLE

- La polysémie. :
Tout mot ou terme renvoie à des référents multiples et divers ou à des acceptions au moins partiellement concurrentes.
- rôle du contexte
- nécessité d'économiser les désignations

UN COMPROMIS SANS CESSÉ RENÉGOCIÉ

- On choisira donc de présenter comme autant de termes distincts chaque division sémantique d'un terme
- on affectera chaque terme ainsi isolé d'un marqueur renseignant sur le *domaine* d'emploi, d'une *définition* précise et d'un *contexte*, voire de *remarques linguistiques*, *techniques* et de *schémas*.

TENDRE VERS LA MONOSEMIE

- **par la multiplication des facteurs de délimitation**
- resserrer au maximum l'aire du terme et ses conditions d'emploi.
- reconnaître les terminologies-maison en les indexant comme telles

Les facteurs de délimitation ou séparateurs

- les domaines, les sous domaines, de niveau de plus en plus pointus
- les variantes
- le statut
- Les terminologies-maison constituent une variante extrême des délimitations
 - sigles, acronymes, abréviations ou autres formes tronquées se multiplient dès que les individus se comprennent à demi-mot.

■ Les Domaines

- ↳ étudier la hiérarchisation du domaine choisi .
- ↳ se reporter aux encyclopédies, manuels, thesaurus.
- ↳ utiliser au maximum la documentation
- ↳ interroger les experts

■ la hiérarchie du domaine est une représentation instrumentale :

- ↳ dépend de la finalité de l'ouvrage et du public visé.

NEOLOGIE TERMINOLOGIQUE

- Développement des techniques
- Communication et publicité
- Terminologies maison

LES ORGANISMES D'OBSERVATION DE LA LANGUE ET LA NÉOLOGIE

- La normalisation : définir des normes terminologiques codifiant les relations entre désignations et référents : créer les conditions de la monosémie en effectuant un choix parmi des désignations concurrentes.
- L'obstacle : le foisonnement souvent justifié des terminologies-maison*.
- multiplicité de facteurs de « réussite » d'un néologisme

Niveau institutionnel

- 1-Organismes de normalisation technologique**
- 2-Organismes internationaux**
- 3-Organismes institutionnels français
d 'harmonisation terminologique**

Organismes de normalisation technologique

- AFNOR (Association Française de Normalisation)
- UTE (Union Technique de l'Electricité).

- Contrôle des processus industriels

- Ex le corps de chauffe doit avoir une paroi dont l'épaisseur....
- Ex Norme des papiers, cartons et pâtes

Les Organismes Internationaux

- **Comité TC 37 de l'ISO**
- **ISO : International Standard Organization**
- **fixe les définitions**
- **normalise les formats d'échange**

Organismes institutionnels français

- La Commission Générale de Terminologie dépend du Premier Ministre. Statue sur les conclusions des CSTN
- Commissions Spécialisées de Terminologie et de Néologie, les CSTN dépendent des ministères.
- Ces conclusions sont publiées au Journal Officiel.

■ Voir cours 2